

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DES VOSGES****PROMOTION INTERNE****LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS  
DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT, article 9

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, article 7,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 8 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion, dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, soit 4 postes ouverts,

Considérant, compte tenu de ce qui précède, que les 4 postes ouverts dans le cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, sont répartis ainsi qu'il suit :

- 1 poste d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal 2ème classe
- 3 postes d'Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion,

**ARRETE**

**Article 1er :** La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques par voie de promotion interne est établie comme suit :

Grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe :

**Mme ECHAMPARD Angeline** Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe Communauté de communes MIRECOURT DOMPAIRE

Grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

<b>Mme BAZIN Julie</b>	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Communauté de communes MIRECOURT DOMPAIRE
<b>M. FAHY Romuald</b>	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Communauté d'agglomération d'EPINAL
<b>Mme HANTZ Estelle</b>	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Commune de VINCEY

**Article 2 :** La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 27 Juin 2024

Le Président,

Michel BALLAND  
Maire honoraire de Girmont